

PROCÈS VERBAL

SEANCE DU JEUDI 22 FÉVRIER 2024

Président de séance : Fabrice PICARD

Secrétaire de séance : Marie-Laure GAZZOLI

Étaient présents : Fabrice PICARD, Richard IELSCH, Marie-France DUBREZ, Jean-Marie PAULIN, Aurélien CHATELAIN, Marie-Laure GAZZOLI, Anthony MARLIN, Michel MENESTRIER, Marie-Anne MEUNIER

Étaient excusés : Benjamin DIAB, Frédéric LOCATELLI

Votants : 09

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu du Conseil municipal du 14 décembre 2023 est approuvé et signé par le Maire et le Secrétaire de Séance.

2. URBANISME

Point sur les dossiers en cours

1 déclaration de travaux a été acceptée pour l'installation d'une pergola et 3 autre ont également été acceptés pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

1 déclaration de travaux a été déposée pour un ravalement de façade et 1 autre pour l'installation d'une clôture pour un parc à chien.

1 permis de construire a été refusé pour la construction d'un hangar agricole et 2 permis de construire ont été acceptés pour la construction d'une maison individuelle.

1 nouvelle demande de permis de construire a été déposée pour la construction du hangar agricole a été déposée.

Terrain Gare de Boujailles

Un échange de terrain a été validé sur le terrain des Laizennes entre Philippe DUBREZ et la commune de Boujailles sur la parcelle D200 d'une superficie de 5a 89ca. Cet échange permettra un accès permanent à la réserve incendie située sur la parcelle D257.

[Délibération n°20240101]

3. BOIS

Vente du 29 janvier 2024

Parcelle 26 : la société Jura Forêt est adjudicatrice pour la somme de 27 141.60 €, soit 54€/m³.

Parcelles 46 et 47 : invendues

Règlementation de boisement

Le plan de boisement est à valider pour le 31 mars. La commission va l'étudier et faire remonter les remarques nécessaires

Plan de relance

L'entreprise DUCHESNE a replanté la parcelle 19 sur 0,74ha. 1130 plans de pin de Calabre ont ainsi été plantés pour un montant de 3 914.40 € TTC.

4. PATRIMOINE

Antenne 5G

La société louant le terrain où le pylône est implanté a fait une démarche auprès de la commune en indiquant qu'elle souhaitait nous faire une proposition d'achat du terrain en lieu et place de la location actuelle. Le Conseil municipal a refusé l'offre.

Par contre, une autre société se propose de reprendre la location en fin de bail, soit en 2030. Le Conseil valide cette proposition, le montant de location étant nettement plus intéressant.

5. FINANCES

Approbation des Comptes de Gestion 2023

Les résultats sont les suivants :

- **Budget Communal : + 93 337.64 €**
 - Investissement :- 210 661.23 €
 - Fonctionnement :+ 303 998.87 €
- **Budget Bois :..... + 314 573.50 €**
 - Investissement : - 206.16 €
 - Fonctionnement :314 779.66 €

Les Comptes de gestion ont été approuvés à l'unanimité, soit 9 voix sur 9 (2 absents)

[Délibération n°20240102]

Approbation des Comptes Administratifs 2023

Les résultats sont concordants avec les comptes de gestion :

- **Budget Communal : + 93 337.64 €**
 - Investissement :- 210 661.23 €
 - Fonctionnement :+ 303 998.87 €
- **Budget Bois :..... + 314 573.50 €**
 - Investissement :..... - 206.16 €
 - Fonctionnement :314 779.66 €

Les Comptes Administratifs sont approuvés à l'unanimité, soit 8 voix sur 8, le Maire ne pouvant voter cette délibération.

[Délibération n°20240103]

Affectation de résultat des différents budgets

Les résultats d'affectation des différents budgets sont répartis comme suit et votés à l'unanimité des membres :

- **Budget Communal :**

Investissement :- 210 661.23 €

Compte 1068 :+ 210 661.23 €

Fonctionnement :+ 93 337.64 €

[Délibération n°20240104]

- **Budget Bois :**

Investissement :- 206.16 €

Compte 1068 :+ 206.16 €

Fonctionnement :+ 314 573.50 €

[Délibération n°20240105]

6. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question à soumettre ce jour.

Levée de la séance à 21h30.

Le Président de Séance,

Le Secrétaire de Séance,

Fabrice PICARD

Marie-Laure GAZZOLI

RAPPEL – Charte de bon citoyen :

Nous vous demandons de :

- **Ne pas stationner sur les trottoirs** pour laisser le passage libre et ne pas gêner les piétons
- De procéder à **l'égagement de vos haies** qui gêne la circulation sur les trottoirs

Chaque résident (propriétaire ou locataire) engage sa responsabilité en cas d'accident !

